

FONDATION NAPOLEON

**7 rue Geoffroy Saint Hilaire
75005 PARIS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020

SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 juin 2021

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF
- BILAN PASSIF
- COMPTE DE RESULTAT
- ANNEXE

FONDATION NAPOLEON
BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net		
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Donation initiale d'usufruit	5 335 715,60		5 335 715,60	5 335 715,60	5 335 715,60
Autres immobilisations incorporelles					7 099 747,27
Immobilisations corporelles					
Installations techniques et matériels	687 900,21	611 111,81	76 788,40	95 415,57	
Les bibliothèques	395 012,47	354 919,20	40 093,27	43 558,10	
La Collection	6 895 501,96		6 895 501,96	6 960 773,60	
Immobilisations financières					
Total I	13 314 130,24	966 031,01	12 348 099,23	12 435 462,87	12 435 462,87
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	14 590,14		14 590,14	14 590,14	14 590,14
Créances					
Autres	67 279,58		67 279,58	907 027,63	39 399,54
Diverses					867 628,09
Valeurs mobilières de placement	6 466 230,12	469 701,55	5 996 528,57	6 580 316,01	6 580 316,01
Disponibilités	670 596,35		670 596,35	1 239 800,22	1 239 800,22
Total II	7 218 696,19	469 701,55	6 748 994,64	8 741 734,00	8 741 734,00
TOTAL GENERAL (I + II)	20 532 826,43	1 435 732,56	19 097 093,87	21 177 196,87	21 177 196,87

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF		Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires		14 022 447,53	14 022 447,53	14 022 447,53
Réserves				
Réserves statutaires ou contractuelles		1 352 420,51	1 352 420,51	1 352 420,51
Autres		6 748 012,93	6 748 012,93	6 748 012,93
Report à nouveau		-	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice		2 055 895,17	554 656,75	554 656,75
Situation nette (sous total)		18 429 264,81	20 485 159,98	20 485 159,98
Total I		18 429 264,81	20 485 159,98	20 485 159,98
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés		192 259,62	231 688,98	231 688,98
Total II		192 259,62	231 688,98	231 688,98
PROVISIONS				
Total III		-	-	-
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses		16 223,69	16 223,69	
Dépôts et cautionnements				16 223,69
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés		210 173,62	228 495,88	
Dettes fiscales et sociales		214 664,40	210 628,34	210 628,34
Autres dettes / dettes diverses		34 507,73	5 000,00	233 495,88
Total IV		475 569,44	460 347,91	460 347,91
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		19 097 093,87	21 177 196,87	21 177 196,87

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et services			398,47
Ventes de biens	37,00	166,00	
Ventes de prestations de service	496,67	232,47	
Produits de tiers financeurs			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	235 843,37	209 907,39	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 735,28	8 279,97	
Utilisations des fonds dédiés	86 838,83	60 694,26	
Autres produits	2 565,57	1 248,74	211 156,13
Transfert de charges			8 279,97
Total I	334 516,72	280 528,83	219 834,57
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	515 199,14	604 540,48	604 540,48
Aides financières	639 243,38	492 083,94	
Impôts, taxes et versements assimilés	65 348,68	76 663,87	76 663,87
Salaires et traitements	604 107,25	653 313,71	653 313,71
Charges sociales	318 317,91	317 439,82	317 439,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 565,11	32 341,51	32 341,51
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	47 409,47	64 611,83	
Autres charges			492 083,94
Total II	2 258 190,94	2 240 995,16	2 176 383,33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 923 674,22	- 1 960 466,33	- 1 956 548,76
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 150 083,14	1 250 449,57	
Autres intérêts et produits assimilés	94 073,23	207 179,53	1 457 629,10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	503 343,51	393 283,38	393 283,38
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	285 624,77	1 083 416,42	1 083 416,42
Total III	2 033 124,65	2 934 328,90	2 934 328,90
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	468 320,00	301 767,17	301 767,17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 673 200,37	136 068,32	136 068,32
Total IV	2 141 520,37	437 835,49	437 835,49
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 108 395,72	2 496 493,41	2 496 493,41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 2 032 069,94	536 027,08	539 944,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	48,00	245,35	
Sur opérations en capital	49 694,12	931 580,00	931 580,00
Produits sur exercices antérieurs			245,35
Total V	49 742,12	931 825,35	931 825,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	73 567,35	913 195,68	913 195,68
Total VI	73 567,35	913 195,68	913 195,68
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 23 825,23	18 629,67	18 629,67
Total des produits (I + III + V)	2 417 383,49	4 146 683,08	4 085 988,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 473 278,66	3 592 026,33	3 527 414,50
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			60 694,26
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			64 611,83
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 055 895,17	554 656,75	554 656,75
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	9 720,00	30 720,00	30 720,00
TOTAL	9 720,00	30 720,00	30 720,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel bénévole	9 720,00	30 720,00	30 720,00
TOTAL	9 720,00	30 720,00	30 720,00

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 19 097 093,87 euros, et au compte de résultat dégageant un résultat déficitaire de 2 055 895,17 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

I – DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : Impact significatif

Les mesures prises par le gouvernement français au cours de l'année 2020 pour faire face à la crise sanitaire, et notamment les différents confinements, couvre feux et autres restrictions de circulation au niveau national, ont eu pour conséquences un ralentissement des activités de la Fondation et une baisse du résultat financier de l'ordre 2 605 K€.

La Fondation a uniquement bénéficié de la mesure de soutien mise en place pour faire face à la crise en termes de chômage partiel pour la période allant du 01/04/2020 au 07/05/2020, représentant une prise en charge par l'Etat de 14 K€.

La pandémie est toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels et il est difficile d'en évaluer les conséquences précises pour les exercices à venir. Nous estimons néanmoins que cette situation n'est pas en mesure de remettre en cause le principe de notre continuité d'exploitation sur notre prochain exercice.

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif. Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08, désormais d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes

comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 148 818,73 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Changement de méthode

Les états financiers présentent les comptes 2020 selon le nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06. Pour faciliter la compréhension du lecteur de l'incidence du changement de méthode comptable induit par l'application du nouveau règlement comptable, les comptes 2019 sont présentés à la fois sur la base du règlement CRC 1999-01 (ancien règlement applicable aux comptes 2019) et sur la base du nouveau règlements ANC 2018-06 (nouveau règlement applicable à compter de l'exercice 2020).

Cette comparaison permet de constater que ces évolutions ne touchent que la présentation des comptes. Ainsi,

- A l'actif du bilan :
 - Les « autres immobilisations corporelles » relatives aux usufruits reçus dans le cadre du legs Lapeyre sont désormais présentées sur la ligne « donation initiale d'usufruit ».
 - Les « Immobilisations corporelles » sont désormais présentées sur trois lignes différentes « Installations techniques et matériels », « Les bibliothèques » et « La Collection ».
 - Les créances « Autres » et « Diverses » sont désormais regroupées sur une même ligne « Autres ».
- Au passif du bilan :
 - Les « fonds propres sans droit de reprise » sont désormais présentés sur la ligne « fonds propres statutaires » correspondant à la dotation initiale reçue dans le cadre du legs Lapeyre.
 - Les « dépôts et cautionnement » sont désormais présentés sur la ligne « Emprunts et dettes financières diverses ».
 - La part des « Dettes diverses » relative aux « Dettes fournisseurs et comptes rattachées » sont désormais présentés sur une ligne spécifique.
- Au compte de résultat :
 - Les « ventes de biens et services » sont présentées sur deux lignes distinctes.
 - Les dons, figurant jusqu'à présent sur la ligne « Autres produits », sont désormais présentés sur la ligne « Dons manuels ».
 - Les « Transfert de charges » sont désormais présentés sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges ».
 - Les contributions financières versées par la Fondation, anciennement présentées sur la ligne « Autres charges », le sont désormais sur la ligne « Aides financières ».
 - Les « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs » et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » anciennement présentés après le résultat exceptionnel, sont désormais présentés dans le résultat d'exploitation respectivement sur les lignes « Utilisations des fonds dédiés » en produits d'exploitation et « Reports en fonds dédiés » au niveau des charges d'exploitation.
 - Les revenus de l'usufruit du legs Lapeyre sont désormais présentés sur la ligne des produits financiers « D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé », tandis qu'ils figuraient antérieurement sur la ligne « Autres intérêts et produits assimilés ».
 - Les « Produits sur exercices antérieurs » sont désormais présentés sur la ligne produits exceptionnel « Sur opérations de gestion ».

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2020 comme suit :

	Estimation au 31/12/2020	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2020
- Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100% Fondation Napoléon usufruitière à 80%)	38.50 M€	700 K€
- Actifs immobiliers (Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%) Comprenant les 150 K€ reçus au titre d'une subvention des loyers, compensés par une dépense presque équivalente (149 K€)	27.95 M€	450 K€

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe « VIII – Dotation initiale »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions/ Corrections	Diminutions	FIN exercice
Immobilisations incorporelles				
Donation initiale d'usufruit	5 335 716 €			5 335 716 €
Immobilisations corporelles				
Installation techniques et matériels	644 420 €	43 480 €		687 900 €
Les bibliothèques	392 019 €	2 993 €		395 012 €
La collection	6 960 774 €		65 272 €	6 895 502 €
TOTAL GENERAL	13 332 929 €	46 487 €	65 272 €	13 314 130 €

La Collection, dont la valeur inscrite à l'actif est de 6 895 502 € ne fait pas l'objet d'amortissement ou de dépréciation, les biens détenus ne perdant pas de valeur. Sa valeur vénale estimée est précisée au paragraphe « VIII - Dotation initiale ».

Acquisitions de l'exercice :

- Bibliothèque	2 993 €
- Logiciel LOGILAB (archives)	34 920 €
- Matériel informatique	8 560 €
Total	46 473 €

Sorties de l'exercice

- Vente Artcurial décembre	65 272 €
Total	65 272 €

V - AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 68 565,11 € :

- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour les agencements du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 20% et 33,33 % linéaire pour le matériel informatique.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans prorata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	FIN Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
Installation techniques et matériels	549 006 €	62 107 €	0 €	611 113 €
Les bibliothèques	348 460 €	6 458 €	0 €	354 918 €
La collection	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	897 466 €	68 565 €	0 €	966 031 €

VI - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 468 320 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 503 344 €.

	Evaluation au bilan	Prix du marché
ACTIONS FRANCAISES	2 178 342 €	2 090 717 €
ACTIONS ETRANGERES	3 596 075 €	3 495 224 €
FCP AMADEIS	691 813 €	868 901 €
	-----	-----
	6 466 230 €	6 454 841 €

VII - FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Valeur du patrimoine	14 022 447,53	- 14 022 447,53	-				-
Fonds propres sans droit de reprise							
Dotations initiales		14 022 447,53	14 022 447,53				14 022 447,53
Réserves							
Réserve statutaire	1 352 420,51		1 352 420,51				1 352 420,51
Autres réserves	6 748 012,93	-	6 748 012,93				6 748 012,93
Report à nouveau	- 2 192 377,74		- 2 192 377,74	554 656,75			- 1 637 720,99
Excédent ou déficit de l'exercice	554 656,75		554 656,75	- 554 656,75		2 055 895,17	- 2 055 895,17
Situation nette	20 485 159,98	-	20 485 159,98	-	-	2 055 895,17	18 429 264,81

VIII – DOTATION INITIALE

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

Composition Dotation initiale (en €)	Valeur de la dotation initiale reçue	Valeur actif brut au 31/12/2020	Valeur actif net au 31/12/2020	valeur vénale estimée au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094	3 249 094	3 249 094	non disponible (cf. IV)
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667	2 086 667	2 086 667	
Immobilisations corporelles				
Collection M. Lapeyre	6 512 249	6 895 502	6 895 502	12 997 335
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437	7 136 826	6 667 125	7 125 437
Total Dotation initiale	14 022 447	19 368 089	18 898 388	20 122 772

En 2020, conformément à sa mission, la Fondation a maintenu et même augmenté la valeur de la dotation initiale (14 022 K€) que ce soit en valeur brute (19 368 K€) ou nette (18 898 K€). Par ailleurs, les revenus de cette dotation continuent de financer presque entièrement les actions de la Fondation.

IX - FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	7 247	470	7 247			470	
Restauration des plans et dessins de Napoléon - Archives Nationales	162 380	4 445	23 066			143 759	
Sens	5 536				5 536	-	
Restaurer le tombeau de Napoléon	56 524	28 404	56 524		5 536	33 940	
Chaire Napoléon		7 344				7 344	
Bibliothèque numérique		6 746				6 746	
TOTAL	231 687	47 409	86 837		-	192 259	

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, les dons reçus, les frais engagés, ainsi que les utilisations des fonds dédiés et les reports de fonds dédiés au 31/12/2020 sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

a) **Restauration** des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales. Au 31.12.2020, il a été collecté un total de 286 710 euros de dons et dépensé un total de 142 950 euros. Il reste un solde disponible de 143 760 euros au 31 décembre 2020.

b) **Restauration** des œuvres Musées de Sens

Le fonds dédié de 5 536 euros au 31 décembre 2019 a été transféré sur celui relatif à la restauration du tombeau de Napoléon, conformément à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation.

c) **Restauration** du tombeau de Napoléon

En 2019, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer le tombeau de Napoléon aux Invalides. Au 31.12.2020, il a été collecté un total de 413 860 euros de dons et dépensé un total de 385 456 euros. Il reste un solde disponible de 33 940 euros au 31 décembre 2020, incluant le transfert du reliquat du fonds dédiés pour la restauration des œuvres du musée de Sens.

X - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0 €	0 €	0 €	0 €
PROVISION DEPRECIATION TITRES	504 725 €	468 320 €	503 725 €	469 701 €
TOTAL GENERAL	504 725 €	468 320 €	503 344 €	469 701 €

XI - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	51 930 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	15 349 €
Total Produits à recevoir	67 279 €
	0 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	
Total charges constatées d'avance	0 €
	0 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	
FOURNISSEURS	210 174 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	214 665 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	34 508 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	459 246 €
	0 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	
Total Produits constatés d'avance	0 €

XII - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel Salarié

Cadres	4
Employés	8

Total	12

XIII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIV - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 495 385 € au 31 décembre 2020. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires (+3%) et d'un taux d'actualisation financière retenu de 0,34% (Taux Iboox Corporates AA).

XV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 648 heures en 2020, soit l'équivalent d'une demie employée à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires des bénévoles à 9 720 € en 2020, contre 30 720 € l'année précédente.

XVI – ENGAGEMENTS HORS BILAN

En son Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Fondation Napoléon a décidé d'accorder un mécénat exceptionnel de 200 000 euros au Musée de l'Armée pour organiser conjointement une grande exposition en 2021 consacrée au bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

Aux termes d'une convention de partenariat signé entre le musée et la Fondation, le calendrier suivant de versement a été arrêté :

- 100 000 euros ont été versés en 2020
- 100 000 euros seront versés en 2021

XVII – EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

XVIII – DISPOSITION SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons reçus par la Fondation en 2020 s'élève à 235 843 €. A ce titre, la Fondation présente deux documents analytiques complémentaires :

- Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « générosité du public ».

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « générosité du public »,
- les autres produits (lignes 2, 3, 4, 5) sont considérés comme « hors générosité du public ».

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et à la comptabilité analytique :

- Les missions sociales :
 - o Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent à l'entretien et la valorisation de la Collection, aux activités numériques, à la gestion de la bibliothèque, à la tenue de conférences et à l'organisation d'événements dans le cadre de l'objet social, aux frais de gestion des mécénats octroyés, aux bourses d'études, au Grand prix, et à l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de la souscription Archives Nationales, et des appels aux dons pour la Chaire Napoléon et la bibliothèque numérique. Seuls les fonds utilisés dans le cadre de la souscription Archives Nationales et des collectes pour la Chaire Napoléon et la bibliothèque numérique sont financés par la générosité du public.
 - o Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes en France correspondent aux aides financières accordées par la Fondation, notamment celles attribuées à l'Association du Souvenir Napoléonien (pour son fonctionnement et la Revue du Souvenir Napoléonien), et aux fonds reversés au musée de l'Armée dans le cadre de la souscription du Tombeau. La générosité du public finance uniquement les fonds reversés au musée de l'Armée.
 - o Ligne 1.2 Les actions réalisées par l'organisme à l'étranger correspondent à la tenue de conférences.
 - o Ligne 1.2 Les versements à d'autres organismes à l'étranger correspondent aux fonds reversés dans le cadre de la souscription Sainte Hélène, financés intégralement par la générosité publique.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais de communication et de sollicitation.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports, incluant les charges financières et exceptionnelles.

Les fonds reçus de la générosité publique sont donc intégralement réemployés conformément aux engagements de la Fondation.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	235 843	235 843	209 907	209 907
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public *	1 591 358		3 482 798	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	503 344		393 283	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	86 839	86 839	60 694	60 694
TOTAL	2 417 383	322 682	4 146 683	270 602
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	812 399	25 026	948 673	62 478
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	539 569	242 269	350 652	143 187
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	8 113		12 612	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	7 978	7 978	324	324
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	30 032		36 047	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT **	2 490 894		1 844 997	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	536 885		334 109	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	47 409	47 409	64 612	64 612
TOTAL	4 473 279	322 682	3 592 026	270 602
EXCEDENT OU DEFICIT	2 055 895	0	554 657	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	9 720	9 720	30 720	30 720
TOTAL	9 720	9 720	30 720	30 720
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	9 720	9 720	30 720	30 720
TOTAL	9 720	9 720	30 720	30 720

* 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public : ce montant intègre les produits financiers et exceptionnels hors reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges.

** 3 – frais de fonctionnement : ce montant intègre les charges financières et exceptionnelles hors dotations aux provisions et dépréciations.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	25 026	62 478	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	242 269	143 187	- Dons manuels	235 843	209 907
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	7 978	324	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	275 273	205 990	TOTAL DES RESSOURCES	235 843	209 907
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEBIES DE L'EXERCICE	47 409	64 612	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEBIES ANTERIEURS	86 839	60 694
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	322 682	270 602	TOTAL	322 682	270 602
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEBIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	9 720	30 720	Bénévolat	9 720	30 720
TOTAL	9 720	30 720	TOTAL	9 720	30 720

FONDATION NAPOLEON

7 rue Geoffroy Saint-Hilaire
75005 PARIS

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Administrateurs de la FONDATION NAPOLEON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION NAPOLEON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la FONDATION NAPOLEON à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthode » de la partie « III – Règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable association, modifié par le règlement ANC 2020-08.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier sur les comptes annuels arrêtés par le Bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 juin 2021

Le commissaire aux comptes
RSA



Isabelle COUTERET
Associée

FONDATION NAPOLEON

**7 rue Geoffroy Saint Hilaire
75005 PARIS**

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2020

COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2020

SOU MIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 22 juin 2021

SOMMAIRE

- BILAN ACTIF

- BILAN PASSIF

- COMPTE DE RESULTAT

- ANNEXE

FONDATION NAPOLEON
BILAN ACTIF AU 31/12/2020

ACTIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)		Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)		
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Donation initiale d'usufruit	5 335 715,60		5 335 715,60	
Autres immobilisations incorporelles				5 335 715,60
Immobilisations corporelles				7 099 747,27
Installations techniques et matériels	687 900,21	611 111,81	76 788,40	95 415,57
Les bibliothèques	395 012,47	354 919,20	40 093,27	43 558,10
La Collection	6 895 501,96		6 895 501,96	6 960 773,60
Immobilisations financières				
Total I	13 314 130,24	966 031,01	12 348 099,23	12 435 462,87
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	14 590,14		14 590,14	14 590,14
Créances				
Autres	67 279,58		67 279,58	907 027,63
Diverses				867 628,09
Valeurs mobilières de placement	6 466 230,12	469 701,55	5 996 528,57	6 580 316,01
Disponibilités	670 596,35		670 596,35	1 239 800,22
Total II	7 218 696,19	469 701,55	6 748 994,64	8 741 734,00
TOTAL GENERAL (I + II)	20 532 826,43	1 435 732,56	19 097 093,87	21 177 196,87

BILAN PASSIF AU 31/12/2020

PASSIF	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres sans droit de reprise			14 022 447,53
Fonds propres statutaires	14 022 447,53	14 022 447,53	
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles	1 352 420,51	1 352 420,51	1 352 420,51
Autres	6 748 012,93	6 748 012,93	6 748 012,93
Report à nouveau	1 637 720,99	2 192 377,74	2 192 377,74
Excédent ou déficit de l'exercice	2 055 895,17	554 656,75	554 656,75
Situation nette (sous total)	18 429 264,81	20 485 159,98	20 485 159,98
Total I	18 429 264,81	20 485 159,98	20 485 159,98
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds dédiés	192 259,62	231 688,98	231 688,98
Total II	192 259,62	231 688,98	231 688,98
PROVISIONS			
Total III	-	-	-
DETTES			
Emprunts et dettes financières diverses	16 223,69	16 223,69	
Dépôts et cautionnements			16 223,69
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	210 173,62	228 495,88	
Dettes fiscales et sociales	214 664,40	210 628,34	210 628,34
Autres dettes / dettes diverses	34 507,73	5 000,00	233 495,88
Total IV	475 569,44	460 347,91	460 347,91
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	19 097 093,87	21 177 196,87	21 177 196,87

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de biens et services			398,47
Ventes de biens	37,00	166,00	
Ventes de prestations de service	496,67	232,47	
Produits de tiers financeurs			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels	235 843,37	209 907,39	
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	8 735,28	8 279,97	
Utilisations des fonds dédiés	86 838,83	60 694,26	
Autres produits	2 565,57	1 248,74	211 156,13
Transfert de charges			8 279,97
Total I	334 516,72	280 528,83	219 834,57
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises			
Variation de stock			
Autres achats et charges externes	515 199,14	604 540,48	604 540,48
Aides financières	639 243,38	492 083,94	
Impôts, taxes et versements assimilés	65 348,68	76 663,87	76 663,87
Salaires et traitements	604 107,25	653 313,71	653 313,71
Charges sociales	318 317,91	317 439,82	317 439,82
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	68 565,11	32 341,51	32 341,51
Dotations aux provisions			
Reports en fonds dédiés	47 409,47	64 611,83	
Autres charges			492 083,94
Total II	2 258 190,94	2 240 995,16	2 176 383,33
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 1 923 674,22	- 1 960 466,33	- 1 956 548,76
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	1 150 083,14	1 250 449,57	
Autres intérêts et produits assimilés	94 073,23	207 179,53	1 457 629,10
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	503 343,51	393 283,38	393 283,38
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	285 624,77	1 083 416,42	1 083 416,42
Total III	2 033 124,65	2 934 328,90	2 934 328,90
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	468 320,00	301 767,17	301 767,17
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 673 200,37	136 068,32	136 068,32
Total IV	2 141 520,37	437 835,49	437 835,49
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	- 108 395,72	2 496 493,41	2 496 493,41
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	- 2 032 069,94	536 027,08	539 944,65
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	48,00	245,35	
Sur opérations en capital	49 694,12	931 580,00	931 580,00
Produits sur exercices antérieurs			245,35
Total V	49 742,12	931 825,35	931 825,35
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital	73 567,35	913 195,68	913 195,68
Total VI	73 567,35	913 195,68	913 195,68
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 23 825,23	18 629,67	18 629,67
Total des produits (I + III + V)	2 417 383,49	4 146 683,08	4 085 988,82
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 473 278,66	3 592 026,33	3 527 414,50
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			60 694,26
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			64 611,83
EXCEDENT OU DEFICIT	- 2 055 895,17	554 656,75	554 656,75
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Bénévolat	9 720,00	30 720,00	30 720,00
TOTAL	9 720,00	30 720,00	30 720,00
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Personnel bénévole	9 720,00	30 720,00	30 720,00
TOTAL	9 720,00	30 720,00	30 720,00

FONDATION NAPOLEON

ANNEXE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2020, dont le total est de 19 097 093,87 euros, et au compte de résultat dégagant un résultat déficitaire de 2 055 895,17 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.

I – DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES ET DES MOYENS MIS EN OEUVRE

La Fondation Napoléon a pour objet de faire connaître l'histoire des deux Empires et de contribuer à la mise en valeur du patrimoine napoléonien.

Ses moyens d'action sont notamment les suivants : bulletins, publications, mémoires, conférences et cours, prix et récompenses, voyages d'études, subventions et aides financières aux associations ou organismes poursuivant un but analogue au sien et notamment l'association du Souvenir Napoléonien, etc.

II - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : Impact significatif

Les mesures prises par le gouvernement français au cours de l'année 2020 pour faire face à la crise sanitaire, et notamment les différents confinements, couvre feux et autres restrictions de circulation au niveau national, ont eu pour conséquences un ralentissement des activités de la Fondation et une baisse du résultat financier de l'ordre 2 605 K€.

La Fondation a uniquement bénéficié de la mesure de soutien mise en place pour faire face à la crise en termes de chômage partiel pour la période allant du 01/04/2020 au 07/05/2020, représentant une prise en charge par l'Etat de 14 K€.

La pandémie est toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels et il est difficile d'en évaluer les conséquences précises pour les exercices à venir. Nous estimons néanmoins que cette situation n'est pas en mesure de remettre en cause le principe de notre continuité d'exploitation sur notre prochain exercice.

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

La Fondation applique les règles et les méthodes comptables spécifiques au secteur associatif.

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC 2018-06 relatif au plan comptable associatif, modifié par le règlement ANC n°2020-08, désormais d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2020.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes

comptables d'un exercice à l'autre, et indépendance des exercices

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques et des valeurs actuelles.

Rappelons, comme les années précédentes, que le loyer du nouveau siège a été porté en charges pour un montant de 148 818,73 euros. Symétriquement, le produit qui lui est rattaché (150 000 euros) est constaté globalement avec les autres revenus de la Fondation de France.

Changement de méthode

Les états financiers présentent les comptes 2020 selon le nouveau règlement comptable ANC n° 2018-06. Pour faciliter la compréhension du lecteur de l'incidence du changement de méthode comptable induit par l'application du nouveau règlement comptable, les comptes 2019 sont présentés à la fois sur la base du règlement CRC 1999-01 (ancien règlement applicable aux comptes 2019) et sur la base du nouveau règlements ANC 2018-06 (nouveau règlement applicable à compter de l'exercice 2020).

Cette comparaison permet de constater que ces évolutions ne touchent que la présentation des comptes. Ainsi,

- A l'actif du bilan :
 - Les « autres immobilisations corporelles » relatives aux usufruits reçus dans le cadre du legs Lapeyre sont désormais présentées sur la ligne « donation initiale d'usufruit ».
 - Les « Immobilisations corporelles » sont désormais présentées sur trois lignes différentes « Installations techniques et matériels », « Les bibliothèques » et « La Collection ».
 - Les créances « Autres » et « Diverses » sont désormais regroupées sur une même ligne « Autres ».
- Au passif du bilan :
 - Les « fonds propres sans droit de reprise » sont désormais présentés sur la ligne « fonds propres statutaires » correspondant à la dotation initiale reçue dans le cadre du legs Lapeyre.
 - Les « dépôts et cautionnement » sont désormais présentés sur la ligne « Emprunts et dettes financières diverses ».
 - La part des « Dettes diverses » relative aux « Dettes fournisseurs et comptes rattachées » sont désormais présentés sur une ligne spécifique.
- Au compte de résultat :
 - Les « ventes de biens et services » sont présentées sur deux lignes distinctes.
 - Les dons, figurant jusqu'à présent sur la ligne « Autres produits », sont désormais présentés sur la ligne « Dons manuels ».
 - Les « Transfert de charges » sont désormais présentés sur la ligne « Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges ».
 - Les contributions financières versées par la Fondation, anciennement présentées sur la ligne « Autres charges », le sont désormais sur la ligne « Aides financières ».
 - Les « Report de ressources non utilisées des exercices antérieurs » et les « Engagements à réaliser sur ressources affectées » anciennement présentés après le résultat exceptionnel, sont désormais présentés dans le résultat d'exploitation respectivement sur les lignes « Utilisations des fonds dédiés » en produits d'exploitation et « Reports en fonds dédiés » au niveau des charges d'exploitation.
 - Les revenus de l'usufruit du legs Lapeyre sont désormais présentés sur la ligne des produits financiers « D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé », tandis qu'ils figuraient antérieurement sur la ligne « Autres intérêts et produits assimilés ».
 - Les « Produits sur exercices antérieurs » sont désormais présentés sur la ligne produits exceptionnel « Sur opérations de gestion ».

IV - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

La Fondation Napoléon est usufruitière d'un patrimoine légué par son fondateur Monsieur Martial LAPEYRE, dont la Fondation de France est nu propriétaire, se décomposant au 31/12/2020 comme suit :

	Estimation au 31/12/2020	Produits dégagés pour la Fondation Napoléon en 2020
- Valeurs mobilières de placement (Fondation de France nu propriétaire 100% Fondation Napoléon usufruitière à 80%)	38.50 M€	700 K€
- Actifs immobiliers (Fondation de France usufruitière à 20% Fondation Napoléon usufruitière à 80%) Comprenant les 150 K€ reçus au titre d'une subvention des loyers, compensés par une dépense presque équivalente (149 K€)	27.95 M€	450 K€

Lors du legs, la valeur de cet usufruit, qui figure à l'actif du bilan en immobilisations incorporelles, avait été estimée et déclarée à 35 000 000 FF (5 335 716 €). Ce montant se décompose en usufruit de portefeuille de valeurs mobilières et en usufruit de patrimoine foncier comme indiqué au paragraphe « VIII – Dotation initiale »

Tableau des mouvements des immobilisations

	DEBUT exercice	Acquisitions/ Corrections	Diminutions	FIN exercice
Immobilisations incorporelles				
Donation initiale d'usufruit	5 335 716 €			5 335 716 €
Immobilisations corporelles				
Installation techniques et matériels	644 420 €	43 480 €		687 900 €
Les bibliothèques	392 019 €	2 993 €		395 012 €
La collection	6 960 774 €		65 272 €	6 895 502 €
TOTAL GENERAL	13 332 929 €	46 487 €	65 272 €	13 314 130 €

La Collection, dont la valeur inscrite à l'actif est de 6 895 502 € ne fait pas l'objet d'amortissement ou de dépréciation, les biens détenus ne perdant pas de valeur. Sa valeur vénale estimée est précisée au paragraphe « VIII - Dotation initiale ».

Acquisitions de l'exercice :

- Bibliothèque	2 993 €
- Logiciel LOGILAB (archives)	34 920 €
- Matériel informatique	8 560 €
Total	46 473 €

Sorties de l'exercice

- Vente Artcurial décembre	65 272 €
Total	65 272 €

V - AMORTISSEMENTS

La dotation aux amortissements s'élève pour cet exercice à 68 565,11 € :

- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour les agencements du siège social
- calculée au taux de 20 % linéaire pour le matériel de bureau, et de 20% et 33,33 % linéaire pour le matériel informatique.
- calculée au taux de 100 % linéaire pour les logiciels.
- calculée au taux de 5 % linéaire pour les livres de la bibliothèque.
- calculée au taux de 10 % et 20 % linéaire pour le mobilier de bureau.
- calculée au taux de 100 % sans prorata temporis pour les logiciels WEB

Tableau des mouvements des amortissements

	DEBUT Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	FIN Exercice
IMMOBILISATION INCORP.	0 €	0 €	0 €	0 €
Installation techniques et matériels	549 006 €	62 107 €	0 €	611 113 €
Les bibliothèques	348 460 €	6 458 €	0 €	354 918 €
La collection	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL GENERAL	897 466 €	68 565 €	0 €	966 031 €

VI - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Une dotation aux provisions pour dépréciation des valeurs mobilières de placement a été comptabilisée en charge de l'exercice pour un montant de 468 320 €, ainsi qu'une reprise de provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement pour un montant de 503 344 €.

	Evaluation au bilan	Prix du marché
ACTIONS FRANCAISES	2 178 342 €	2 090 717 €
ACTIONS ETRANGERES	3 596 075 €	3 495 224 €
FCP AMADEIS	691 813 €	868 901 €
	-----	-----
	6 466 230 €	6 454 841 €

VII - FONDS PROPRES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice			Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou Consommation	A la clôture de l'exercice
	Montant global avant règlement ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Valeur du patrimoine	14 022 447,53	- 14 022 447,53	-				-
Fonds propres sans droit de reprise							
Dotation initiale		14 022 447,53	14 022 447,53				14 022 447,53
Réserves							
Réserve statutaire	1 352 420,51		1 352 420,51				1 352 420,51
Autres réserves	6 748 012,93	-	6 748 012,93				6 748 012,93
Report à nouveau	- 2 192 377,74		- 2 192 377,74	554 656,75			- 1 637 720,99
Excédent ou déficit de l'exercice	554 656,75		554 656,75	554 656,75		2 055 895,17	- 2 055 895,17
Situation nette	20 485 159,98	-	20 485 159,98	-	-	2 055 895,17	18 429 264,81

VIII – DOTATION INITIALE

Les fonds propres, lors de la constitution de la Fondation, sont constitués du legs de Martial LAPEYRE qui se décompose comme suit :

Composition Dotation initiale (en €)	Valeur de la dotation initiale reçue	Valeur actif brut au 31/12/2020	Valeur actif net au 31/12/2020	valeur vénale estimée au 31/12/2020
Immobilisations incorporelles				
Usufruit du portefeuille de valeurs mobilières	3 249 094	3 249 094	3 249 094	non disponible (cf. IV)
Usufruit du patrimoine foncier	2 086 667	2 086 667	2 086 667	
Immobilisations corporelles				
Collection M. Lapeyre	6 512 249	6 895 502	6 895 502	12 997 335
Portefeuille et Trésorerie	2 174 437	7 136 826	6 667 125	7 125 437
Total Dotation initiale	14 022 447	19 368 089	18 898 388	20 122 772

En 2020, conformément à sa mission, la Fondation a maintenu et même augmenté la valeur de la dotation initiale (14 022 K€) que ce soit en valeur brute (19 368 K€) ou nette (18 898 K€). Par ailleurs, les revenus de cette dotation continuent de financer presque entièrement les actions de la Fondation.

IX - FONDS DEDIES

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS DÉDIÉS

Variation des fonds dédiés issue de	À l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Ressources liées à la générosité du public							
Rénovation des Domaines français de Sainte-Hélène	7 247	470	7 247			470	
Restauration des plans et dessins de Napoléon - Archives Nationales	162 380	4 445	23 066			143 759	
Sens	5 536				- 5 536	-	
Restaurer le tombeau de Napoléon	56 524	28 404	56 524		5 536	33 940	
Chaire Napoléon		7 344				7 344	
Bibliothèque numérique		6 746				6 746	
TOTAL	231 687	47 409	86 837		-	192 259	

Conformément à l'application du règlement ANC 2018-06, à compter du 1^{er} janvier 2020, les dons reçus, les frais engagés, ainsi que les utilisations des fonds dédiés et les reports de fonds dédiés au 31/12/2020 sont désormais comptabilisés en résultat d'exploitation.

a) Restauration des plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives nationales

En 2017, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer les plans et dessins de Napoléon conservés aux Archives Nationales. Au 31.12.2020, il a été collecté un total de 286 710 euros de dons et dépensé un total de 142 950 euros. Il reste un solde disponible de 143 760 euros au 31 décembre 2020.

b) Restauration des œuvres Musées de Sens

Le fonds dédié de 5 536 euros au 31 décembre 2019 a été transféré sur celui relatif à la restauration du tombeau de Napoléon, conformément à la décision du Conseil d'Administration de la Fondation.

c) Restauration du tombeau de Napoléon

En 2019, la Fondation Napoléon a lancé une souscription pour restaurer le tombeau de Napoléon aux Invalides. Au 31.12.2020, il a été collecté un total de 413 860 euros de dons et dépensé un total de 385 456 euros. Il reste un solde disponible de 33 940 euros au 31 décembre 2020, incluant le transfert du reliquat du fonds dédiés pour la restauration des œuvres du musée de Sens.

X - PROVISIONS

Tableau des provisions

	DEBUT Exercice	Dotations	Reprises	FIN Exercice
PROVISION POUR RISQUES	0 €	0 €	0 €	0 €
PROVISION DEPRECIATION TITRES	504 725 €	468 320 €	503 725 €	469 701 €
TOTAL GENERAL	504 725 €	468 320 €	503 344 €	469 701 €

XI - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Ces créances et dettes sont à échéance de moins d'un an.

CREANCES et DETTES	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION A RECEVOIR	51 930 €
CREANCES FISCALES ET SOCIALES A RECEVOIR	15 349 €
Total Produits à recevoir	67 279 €
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (exploitation)	0 €
Total charges constatées d'avance	0 €
CHARGES FINANCIERES A PAYER	0 €
FOURNISSEURS	210 174 €
DETTES FISCALES ET SOCIALES A PAYER	214 665 €
CHARGES D'EXPLOITATION A PAYER	34 508 €
DIVERS	0 €
Total Dettes à payer	459 246 €
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE (exploitation)	0 €
Total Produits constatés d'avance	0 €

XII - VENTILATION DE L'EFFECTIF MOYEN

Personnel Salarié

Cadres	4
Employés	8

Total	12

XIII - REGIME FISCAL

La Fondation Napoléon, étant reconnue d'utilité publique, est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

A ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

Depuis les exercices clos à compter du 31 décembre 2004, les fondations reconnues d'utilité publique sont totalement exonérées d'impôt sur les sociétés sur leurs revenus patrimoniaux.

XIV - ENGAGEMENTS DE RETRAITE

Les engagements hors bilan d'indemnités de départ à la retraite de la Fondation Napoléon vis-à-vis de ses salariés sont évalués à 495 385 € au 31 décembre 2020. Cette évaluation actuarielle est fonction de la probabilité de départ à la retraite à 65 ans, de l'âge du personnel, des probabilités de mortalité, des estimations d'évolution de salaires (+3%) et d'un taux d'actualisation financière retenu de 0,34% (Taux Iboox Corporates AA).

XV - LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur une base de 648 heures en 2020, soit l'équivalent d'une demie employée à temps plein.

Cette estimation, valorisée au taux horaire de 10 €, chargé à 50% fait ressortir une valorisation en pied de compte de résultat des contributions volontaires des bénévoles à 9 720 € en 2020, contre 30 720 € l'année précédente.

XVI – ENGAGEMENTS HORS BILAN

En son Conseil d'administration du 13 décembre 2018, la Fondation Napoléon a décidé d'accorder un mécénat exceptionnel de 200 000 euros au Musée de l'Armée pour organiser conjointement une grande exposition en 2021 consacrée au bicentenaire de la mort de Napoléon 1^{er}.

Aux termes d'une convention de partenariat signé entre le musée et la Fondation, le calendrier suivant de versement a été arrêté :

- 100 000 euros ont été versés en 2020
- 100 000 euros seront versés en 2021

XVII – EVENEMENTS POST CLOTURE

Néant

XVIII – DISPOSITION SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons reçus par la Fondation en 2020 s'élève à 235 843 €. A ce titre, la Fondation présente deux documents analytiques complémentaires :

- Le Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD)
- Et le Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « générosité du public ».

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « générosité du public »,
- les autres produits (lignes 2, 3, 4, 5) sont considérés comme « hors générosité du public ».

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et à la comptabilité analytique :

- Les missions sociales :
 - o Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent à l'entretien et la valorisation de la Collection, aux activités numériques, à la gestion de la bibliothèque, à la tenue de conférences et à l'organisation d'événements dans le cadre de l'objet social, aux frais de gestion des mécénats octroyés, aux bourses d'études, au Grand prix, et à l'utilisation des fonds collectés dans le cadre de la souscription Archives Nationales, et des appels aux dons pour la Chaire Napoléon et la bibliothèque numérique. Seuls les fonds utilisés dans le cadre de la souscription Archives Nationales et des collectes pour la Chaire Napoléon et la bibliothèque numérique sont financés par la générosité du public.
 - o Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes en France correspondent aux aides financières accordées par la Fondation, notamment celles attribuées à l'Association du Souvenir Napoléonien (pour son fonctionnement et la Revue du Souvenir Napoléonien), et aux fonds reversés au musée de l'Armée dans le cadre de la souscription du Tombeau. La générosité du public finance uniquement les fonds reversés au musée de l'Armée.
 - o Ligne 1.2 Les actions réalisées par l'organisme à l'étranger correspondent à la tenue de conférences.
 - o Ligne 1.2 Les versements à d'autres organismes à l'étranger correspondent aux fonds reversés dans le cadre de la souscription Sainte Hélène, financés intégralement par la générosité publique.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais de communication et de sollicitation.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports, incluant les charges financières et exceptionnelles.

Les fonds reçus de la générosité publique sont donc intégralement réemployés conformément aux engagements de la Fondation.

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	235 843	235 843	209 907	209 907
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public *	1 591 358		3 482 798	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	503 344		393 283	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	86 839	86 839	60 694	60 694
TOTAL	2 417 383	322 682	4 146 683	270 602
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	812 399	25 026	948 673	62 478
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	539 569	242 269	350 652	143 187
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	8 113		12 612	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger	7 978	7 978	324	324
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	30 032		36 047	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT **	2 490 894		1 844 997	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	536 885		334 109	
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	47 409	47 409	64 612	64 612
TOTAL	4 473 279	322 682	3 592 026	270 602
EXCEDENT OU DEFICIT	2 055 895	0	554 657	-

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	9 720	9 720	30 720	30 720
TOTAL	9 720	9 720	30 720	30 720
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	9 720	9 720	30 720	30 720
TOTAL	9 720	9 720	30 720	30 720

* 2.4 Autres produits non liés à la générosité du public : ce montant intègre les produits financiers et exceptionnels hors reprises sur provisions, dépréciations et transfert de charges.

** 3 - frais de fonctionnement : ce montant intègre les charges financières et exceptionnelles hors dotations aux provisions et dépréciations.

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC (LOI n° 91-772 DU 7 AOÛT 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	25 026	62 478	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	242 269	143 187	- Dons manuels	235 843	209 907
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger	7 978	324	1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	275 273	205 990	TOTAL DES RESSOURCES	235 843	209 907
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	47 409	64 612	3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	86 839	60 694
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE		
TOTAL	322 682	270 602	TOTAL	322 682	270 602
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1		EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	9 720	30 720	Bénévolat	9 720	30 720
TOTAL	9 720	30 720	TOTAL	9 720	30 720